

CIAS VAL GUIERS**Parc d'Activités Val Guiers – 585 route de Tramonet
73330 BELMONT-TRAMONET****DEPARTEMENT DE LA SAVOIE****Arrondissement de Chambéry**

L'an deux mille vingt-six, le neuf juin, le Conseil d'administration dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au siège de la Communauté de Communes sous la présidence de Monsieur Paul REGALLET, Président.

Nombre de Conseillers :En exercice : 27 **Quorum : 14**

Présents : 22

Ayant donné un Pouvoir : 03

Absents : 02

Ne prenant pas part au vote : 00

Votants : 25

Abstention : 00

Suffrages exprimés : 25

Pour : 25

Contre : 00

**Majorité absolue des suffrages
exprimés : 13****Date de la convocation :**

03/06/2026

22 présents : MENUET André, REGALLET Paul, GROS Sébastien, LACROIX Gilles, ANDRE Valérie, JOURDAN Véronique, BERTEAU Maëva, ARGOUD Yves, PLASSAIS Catherine, CHARANCE Régine, PARCORET Régis, CORNET Romance, CEVOZ-MAMI Christian, BOSSELER Nadia, HENAUX Raymond, QUEYRON Isabelle, GUETAT Christine, MICCICHE Virginie, THIERY Ghislaine, GORJUX Yves, MANGE Marie-Christine, MAURIN Charles.

03 pouvoirs : POTELLE Carine à BERTEAU Maëva, CHAPUIS Agnès à JOURDAN Véronique, LE BIHAN Isabelle à REGALLET Paul.

02 absents : MOREL Aliette, DOMINICI Marie-José.

OBJET : MODERNISATION DU SYSTEME DE SECURITE INCENDIE DE L'EHPAD LES FLORALIES ET DE LA RESIDENCE AUTONOMIE LES TERRASSES ;

Vu les statuts de la communauté de communes Val Guiers et du CIAS Val Guiers ;

Considérant l'offre commerciale et technique adressée par la société SIEMES pour la modernisation du système de sécurité incendie de l'EHPAD Les Floralties et la résidence autonomie Les Terrasses ;

Monsieur le Président,

RAPPELLE qu'à la suite d'une visite de sécurité organisée par le SDIS de la Savoie, il a été constaté l'obsolescence prochaine du système de sécurité incendie des établissements Les Floralties (EHPAD) et Les Terrasses (résidence autonomie).

INFORME qu'une solution technique convenant au SDIS de la Savoie a été trouvée avec le fournisseur actuel SIEMENS. La validité de la solution est supérieure à 10 années. Cette solution est bien moins onéreuse que le remplacement complet du système. La prestation consiste en l'étude, la fourniture, la pose, le raccordement et la mise en service de la modernisation de l'installation.

PROPOSE de recourir à l'article R2122-3 du code de la commande publique pour attribuer le marché public. Il n'est pas possible, pour des raisons techniques de recourir à un autre opérateur économique que le prestataire actuel.

Le prestataire actuel est en capacité de conserver l'usage de l'ensemble des détecteurs incendie ce qui génère une économie substantielle. L'ensemble des détecteurs étant conformes à la réglementation actuelle.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION, APRES EN AVOIR DELIBERE,

Par 25 voix pour ; 00 voix contre ; 00 abstention ;

➤ **ATTRIBUE** le marché public de fourniture et de travaux pour la modernisation du système de sécurité incendie de l'EHPAD Les Florales et de la résidence autonomie Les Terrasses à la société SIEMENS pour un montant de 145 625,00€ HT ;

➤ **AUTORISE** le Président à signer tous les documents nécessaires.

Le Président,

-**Certifie** sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte,

-**Informe** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Grenoble dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa transmission aux services de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que ci-dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié et transmis en Préfecture le 08/07/2026,

Le Président,

Paul REGALLET

